

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS FINANCIERS - COURTAGE

• QUI SOMMES-NOUS ?

Faisant suite à la réforme du courtage, l'ANACOFI Confédéral a pris la décision et fait voter par les Assemblées Générales **ANACOFI-ASSURANCES** et **ANACOFI-IOBSP**, la création de l'**ANACOFI-COURTAGE** qui regroupe les deux métiers du courtage, pour être encore plus représentatif devant notre organe de contrôle l'ACPR.

Les marques **ANACOFI-IOBSP** et **ANACOFI-ASSURANCES** sont conservées et utilisées par les Commissions et Collèges, au besoin dans notre communication, comme c'est déjà le cas pour l'ANACOFI PATRIMOINE et l'ANACOFI CFE, sections métiers de l'ANACOFI.

Chaque activité conserve donc un traitement spécifique.



L'ANACOFI COURTAGE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet principal :

" La représentation collective et la défense des droits et intérêts des Intermédiaires en Assurances (IAS) et Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), courtiers et leurs mandataires (ces derniers étant regroupés dans une section dont les pouvoirs sont spécifiquement encadrés), à la condition qu'ils soient membres ou entités liées à un membre de l'ANACOFI".

Elle a également pour objet : "de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'accompagnement, d'information, de réflexion et de formation professionnel. Elle peut encore servir de cadre de médiation entre professionnels et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel."

A RETENIR :

L'OFFRE AUX MEMBRES :

Outre tous les services d'accompagnement proposés par l'ANACOFI, l'accompagnement prévu par la loi réformant le courtage seront ajoutés (échanges en cours avec l'ACPR).

Parmi les services déjà en place on peut noter :

- **Médiation** : Plusieurs médiateurs de la consommation et un médiateur interne permettent une médiation entre les membres mais aussi, entre les membres et clients ou avec les fournisseurs.
- **Formation** : Centre de formation (présentiel, e-learning et classes virtuelles), portail de suivi des formations; et portail d'identification d'offres externes.
- **Offre de contrats** d'Assurance RC Professionnelle et Garantie Financière
- **Documentation Réglementaire** avec portail digital
- **Veille juridique** avec service dédié et permanence
- **Événements** associatifs réguliers
- **Rapports des commissions spécialisées**
- **Offre de produits** et services utiles (logiciels, édition, communication, leads,...)

RÉSEAUX SOCIAUX



BUREAU :

PRÉSIDENT : David CHARLET
VICE-PRÉSIDENT IOBSP : Pascal LABIGNE
VICE-PRÉSIDENT IAS : Olivier RENARD
SECRÉTAIRE : Thierry LEMAIRE

COMMENT ADHÉRER ?

● ADHÉSION

Pour adhérer, vous devrez présenter votre demande à l'**ANACOFI**, voir rubrique adhésion de notre site.

Toute demande d'adhésion à l'**ANACOFI-COURTAGE** doit être précédée ou associée à une adhésion à l'**ANACOFI** ou une de ses confédérées.

● COTISATION

Chaque entreprise membre cotise selon sa taille et les agréments dont elle dispose (IAS et/ou IOBSP)

Entre **30 et 300€** selon la taille et **par agrément en plus de la cotisation confédérale ANACOFI** payée seulement par l'entité principale d'un groupe.

Formulaires : Voir rubrique adhésion de notre site : www.anacofi.asso.fr

LES MOYENS TECHNIQUES ANACOFI

Localement notre implantation est de **40 représentations** nationales par nos élus à votre service, organisés autour de l'ANACOFI CONFÉDÉRAL, laquelle met à disposition de toutes les entités ANACOFI les salariés et ses services pour vous assurer une permanence complète en fonctions de vos besoins métiers.

Notre représentation et structuration nous permet de faire le lien entre nos membres et les intuitions représentatives de nos métiers.

LES ATOUTS DE LA CONFÉDÉRATION ANACOFI

- **ANACOFI - Structure Confédérale** : Regroupe les entreprises du conseil et de l'intermédiation, de la sphère patrimoniale et financière indépendante. IOBSP, Courtiers en assurance-vie, CIF, CGP, conseils en finance et développement d'entreprises, professionnels de l'immobilier
ANACOFI-CIF : Co-régulateur, agréé par l'AMF, pour les CIF (Conseils en Investissement Financiers)
ANACOFI -IMMO : Syndicat professionnel d'intermédiaires en immobilier
ANACOFI-COURTAGE : Structure dédiée à la représentation et la défense des métiers de nos adhérents IOBSP et assurances
ANACOFI -SYNDICAT : Structure dédiée à la représentativité sociale pour l'ensemble des courtiers
Association Confédérées : ANCDGP, EPPA France, Finance Innovation, UIC.
- **Syndicat de Branche CPME**
- **Membre de la FECIF** : Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers afin de défendre et promouvoir le rôle joué par les conseils et intermédiaires financiers en Europe.
- **Partenaire de la CIFA** : Fondation à but non lucratif reconnue d'utilité publique, la CIFA est la seule ONG (organisation non gouvernementale) représentant les professionnels de la finance à bénéficier d'un statut **consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc)**

UNE ORGANISATION OPERATIONNELLE

- 35 salariés permanents
- 86 professionnels élus et bénévoles dont 39 interlocuteurs régionaux à votre disposition
- 1 service juridique interne
- Salles de réunion, un extra net interactif, ...
- Une base de données et des bases documentaires

LES SERVICES

- Une ligne de service complète et diversifiée : Assistance réglementaire et juridique ; Centrale de référencement ; Intérim, recrutement ; Achat /Cession de cabinets/entreprises, assurances, CE externalisé, ...
- 70 manifestations régionales par an pour échange

L'INTERPROFESSIONNALITE

- Faisant partie d'un environnement métier comprenant Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseils en finance et accompagnement d'entreprises, Courtiers en assurances, Conseils en Investissements Financiers, Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement, autres Conseil à l'entreprise, Immobilier
- Chacun dispose des moyens de l'ANACOFI, mais peut, dans sa section ou association, se concerter et échanger sur ses problématiques métier propres

LES PARTENARIATS

- Plus de 100 accords à ce jour à notre actif : Ecoles, Universités et Organismes spécialisés
- Fournisseurs : Logiciels, presse, sourcing, services dédiés
- Compagnies, Banques et Etablissements de crédit, promoteurs